

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01058

Numéro SIREN : 850 133 893

Nom ou dénomination : 2F BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2022 sous le numéro de dépôt 15750

26 RUE CAFFARELLI  
C/o ESPACE GROSSO  
06000 NICE

SIREN : 850 133 893 RCS Nice

1575

**Exercice 2021**  
**Procès – Verbal d'Assemblée Générale Ordinaire Annuel**  
**Vendredi 25 juillet 2021**

Les associés de la SASU 2F BATIMENT au capital de Cinq milles euros divisés en 100 actions de 50 € chacune dont le siège social est à : 26 RUE CAFFARELLI 06000 Nice se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement par la présidence.

L'assemblée est présidée par **Mme. SLAMA Hela**, en sa qualité de présidente

**Est présent :**

- M. SLAMA Hela .....Propriétaire de 100 actions

Soit au total un associé présent, totalisant 100 actions.

Tous les actionnaires étant présents et l'assemblée peut valablement délibérer, la société n'étant pas dotée de commissaire aux comptes.

**Le président dépose sur le bureau les documents suivants :**

- Les statuts, le rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2021** et sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée
- Le bilan, le compte de résultats et les annexes au **31 décembre 2021**.

**Droit de communication préalable des associés**

Tous les documents pour lesquels les associés disposent d'un droit de communication ont été tenus, au siège social, à leur disposition, plus de 15 jours avant la date de la présente assemblée.

**Ordre du Jour**

- Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2021**
- Quitus à la présidence
- Affectation et répartition des résultats
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- Vérification que la société n'est pas tenue de désigner un commissaire aux comptes

Le président fait procéder à la lecture du texte des projets des résolutions.  
Le président complète cette lecture par tous renseignements demandés ; parole est donnée

S. H

À l'issue des débats, il est demandé aux associés de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

## **ADOPTION DES RÉOLUTIONS :**

### **Première résolution**

L'assemblée générale prend acte des modalités de convocation de la présente assemblée et du respect de la communication des pièces et documents comptables, constate la présence de tous les associés de la société et déclare qu'elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour prévu.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.*

### **Deuxième résolution**

L'assemblée générale :

- après lecture du rapport de la présidence ;
- après examen des pièces comptables communiquées et mises à disposition
- après audition et des informations et précisions fournies ;

Approuve :

- le bilan ;
- le compte de résultats ;
- les annexes de l'exercice social clos le **31 décembre 2021**.

En conséquence, l'assemblée générale consent quitus entier sans réserve à la présidence.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.*

### **Troisième résolution**

L'assemblée générale décide de distribuer le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le **31/12/2021** s'élevant à **24 634€,00** en dividendes pour l'associé unique.

100 actions : (**24 600€,00**) à **Mme. SLAMA Hela**

Les **34€** vont au compte report à nouveau.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.*

### **Quatrième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et constate qu'il n'existe pas de telles conventions.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.*

### **Cinquième résolution**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des dispositions légales relatives à l'obligation pour certaines sociétés de désigner un commissaire aux

comptes, constate que la présente société n'est pas astreinte à une semblable obligation.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.*

### **Sixième résolution**

L'assemblée donne tous pouvoirs à **Mme. SLAMA Hela** pour effectuer, toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des actions*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demande plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui procède, il a été adressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Nice, le 25/07/2022

Le président  
Mme. SLAMA Hela

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. SLAMA', enclosed within a large, loopy oval scribble.



**IMPÔT SUR LE REVENU**  
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le 01012021 Régime "simplifié d'imposition"  ou "réel normal"  (cocher la ou les cases correspondantes)  
 et clos le 29072021 Option pour la comptabilité super-simplifiée  TVA   
 Option pour le régime de la taxation au tonnage

**A IDENTIFICATION** 2F BATIMENT  
26 RUE CAFFARELLI

Identification du destinataire :  
Mél : 06000 NICE  
bm2i.conseil@orange.fr  
Téléphone : 0760832335

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

**B DIVERS**

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

gros oeuvre de bâtiment.

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case)

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (voir renvois page 4)

	Col. 1	Col. 2
<b>1 Résultat fiscal</b> Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	24 634	
<b>2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers</b> (compris dans les résultats ci-dessus)		
-Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ..... b		
revenus nets exonérés (a - b)..... c		
-Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ..... d	Total c + d .....	
<b>3 Total</b>	24 634	
<b>4 Bénéfice imposable (col. 1 - col.2) ou Déficit déductible (col.2 - col.1)</b>	24 634	
<b>4 bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%</b>		
<b>4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)</b>		
-Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI :	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodécies.	f	

<b>5 Plus-values</b>	taxées selon les règles prévues pour les particuliers	à court terme et à long terme exonérées	à long terme imposables à 12,8 %
	à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies 1-1 du CGI)	dont plus-values à long terme exonérées (Art. 151 septies A du CGI)	dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septiers A et 238 quindecies)

**6 Exonérations et Abattements**

Entreprise nouvelle art. 44 sexies  ZRR art. 44 quindecies  Autres dispositifs  Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies)

ZFU art. 44 octies et 44 octies A  Zone franche d'activités art. 44 quaterdecies  Jeune entreprise (JEI)  Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art 244 quater W)

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies

Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %  sur le bénéfice professionnel

**7 BIC non professionnels (2031 Bis-SD)** a-BÉNÉFICE  b-DÉFICIT

**- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).**

PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodécies)  Moins-values à court terme (Art. 39 duodécies)

**- Plus-values**  
PV nettes à long terme imposables à 12,8 %

- Exonération ou abattement pratiqué (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice professionnel  2022

**8 Régime des sociétés de personnes**  
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.  
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

**9 Comptabilité informatisée**  
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CIEL

*copie certifiée conforme par le Président*  
*[Signature]*  
*[Signature]*

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-109 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases, applicables à l'égard des traitements de données à caractère personnel, garantissent la liberté des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

ECF  Nom et adresse du prestataire :

CGA  Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA de l'OMGA ou du viseur conventionné :

- N° d'agrément du CGA

--	--	--	--	--	--	--

À NICE ..... Je 18042022

Signature et MME ABDALLAH Hela  
qualité du déclarant GERANTE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise 2F BATIMENT							Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise 26 RUE CAFFARELLI 06000 NICE												
SIREN 8 5 0 1 3 3 8 9 3												
Durée de l'exercice en nombre de mois* 7				Durée de l'exercice précédent* 1 2								
							Exercice N clos le					
							2 9 10 17 12 10 2 1 1					
<b>ACTIF</b>							Brut		Amortissements-Provisions		Net	
							1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012					
			Autres *		014		016					
	Immobilisations corporelles *				028	15 700	030	11 083			4 617	
	Immobilisations financières * (1)				040		042					
	<b>Total I (5)</b>				044	15 700	048	11 083			4 617	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052						
		Marchandises *		060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070						
		Autres* (3)		072	30 833	074					30 833	
	Valeurs mobilières de placement				080		082					
	Disponibilités				084	41 047	086				41 047	
	Charges constatées d'avance*				092		094					
<b>Total II</b>				096	71 880	098				71 880		
<b>Total général (I + II)</b>							110	87 580	112	11 083		76 497
<b>PASSIF</b>									Exercice N		NET	
									1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120				5 000	
	Écarts de réévaluation						124					
	Réserve légale						126					
	Réserves réglementées*						130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*					131						
	Report à nouveau						134				83	
	Résultat de l'exercice						136				24 634	
	Provisions réglementées						140					
<b>Total I</b>						142				29 717		
Provisions pour risques et charges						<b>Total II</b>		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166			27 670		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....					169			172	19 110		
Produits constatés d'avance						174						
<b>Total III</b>						176			46 780			
<b>Total général (I + II + III)</b>							180				76 497	
RENOVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	30 833		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.												

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2F BATIMENT		Néant <input type="checkbox"/> *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 2 9 0 1 7 2 0 2 1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens		215	214	
		Services*			218	376 481
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	376 481	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	6 639	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)		242	293 792	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	699	
	Rémunérations du personnel*			250	36 246	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	8 771	
	Dotations aux amortissements*			254	5 700	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	351 847	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	24 634	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	24 634	
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	24 634 314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	ZFU-TE (44, octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	JEI (44, sexies A)	989		
	ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44, quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352 24 634 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370 24 634 372	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 200	442		444		446	9 200				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	6 500	462		464		466	6 500				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	15 700	492		494		496	15 700				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 217	532	3 200	534		536	6 417				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	2 167	552	2 500	554		556	4 667				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	5 383	572	5 700	574		576	11 083				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme*	Long terme							
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations		590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2F BATIMENT Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996
Déficits imputés				983				
Déficits reportables				984				
Déficits de l'exercice				860				
Total des déficits restant à reporter				870				

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2F BATIMENT		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 29072021	
Durée en nombre de mois		17	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	376 481
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	376 481
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	210 970
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	87 938
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	1 522
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	300 430
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	76 050
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	76 050
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du	160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 2 | 9 | 0 | 7 | 2 | 0 | 2 | 1 |

SIREN 8 | 5 | 0 | 1 | 3 | 3 | 8 | 9 | 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2F BATIMENT

ADRESSE (voie) 26 RUE CAFFARELLI

CODE POSTAL 06000 VILLE NICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  MME Nom patronymique  ABDALLAH Prénom(s)  HELA

Nom marital  % de détention  100 Nb de parts ou actions  100

Naissance : Date  N° Département  99 Commune  TUN Pays

Adresse : N°  26 Voie  RUE CAFARELLI

Code Postal  06000 Commune  NICE Pays  FR

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 2 9 0 7 2 0 2 1

SIREN 8 5 0 1 3 3 8 9 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2F BATIMENT

ADRESSE (voie) 26 RUE CAFFARELLI

CODE POSTAL 06000 VILLE NICE

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

**2F BATIMENT**  
**SAS U au capital de 5000 €**  
**Siège social : 26 Rue CAFARELLI 06000 Nice**  
**SIREN : 850 133 893 RCS Nice**

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **Méthodes comptables utilisées durant l'exercice clos le 31/12/2021 et notes sur le bilan et le compte de résultat**

La société utilise le régime simplifié d'imposition (RSI), qui est un régime d'imposition pour lequel l'impôt est déterminé à partir du bénéfice réel. Il permet aux entreprises de bénéficier d'obligations comptables et déclaratives allégées.

- La société opte pour le régime du réel simplifié et l'impôt sur revenus (IR)
- Le chiffre d'affaires de la société HT s'élève à de **376 481€,00**
- Le total des charges d'exploitation est de **351 847€,00**
- Le résultat fiscal net représente un bénéfice **24 634€,00**

Nice, le 25/07/2022

Le président

Mme. SLAMA Hela



**2F BATIMENT**  
**SAS U au capital de 5000 €**  
**Siège social : 26 Rue CAFARELLI 06000 Nice**  
**SIREN : 850 133 893 RCS Nice**

**Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, les documents suivants :

- les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe)
- le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée.

**En vertu des dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce**

Le président déclare que la société durant l'exercice écoulé été en bonne situation sur le marché. Le chiffre d'affaires réalisé HT est de **376 481€,00**. Aucune activité de la société en matière de recherche et de développement

**Conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce**

En vertu de l'article L. 223-19 du code de commerce, le gérant déclare qu'il n'existe pas de telles conventions.

**Présentation des comptes**

En ce qui concerne le compte de résultat, nous vous apportons les précisions suivantes :

Le chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le **31/12/2021** est de **376 481€,00**.

Le total des charges d'exploitation est **351 847€,00**.

Le résultat d'exploitation représente un bénéfice de **24 634€,00**. Le total général du bilan pour l'exercice s'élève à **76 497€,00**.

**Affectation du résultat**

Le montant du bénéfice net de l'exercice (résultat fiscal) est de **24 634€,00**. Je vous propose chers associés de distribuer la somme en dividendes entre les associés.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Nice, le 25/07/2022

Le Président

Mme. SLAMA Hela

